



BOURSES CANADIENNES D'EXEMPTION DES FRAIS DE SCOLARITE MAJORES _ SESSION D'HIVER 2016 _

Présentation :

En vertu de l'entente de coopération en matière d'éducation et de formation signée entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement du Québec, le Canada offre aux étudiants marocains, désirant poursuivre leurs études de baccalauréat (licence), de maîtrise (master) et de doctorat dans des universités de la région du Québec, des bourses d'Exemption des Frais de Scolarité Majorés au titre de la session d'hiver 2016. Ces bourses sont réparties comme suit :

- ✓ 03 bourses pour le 1^{er} cycle (Baccalauréat-Bachelor) ;
- ✓ 15 bourses pour le 2^{ème} cycle (Maîtrise-Master) ;
- ✓ 06 bourses pour le 3^{ème} cycle (Doctorat-PhD).

Conditions d'admission :

Les candidats aux dites bourses doivent satisfaire les conditions suivantes :

- ✓ Avoir le diplôme requis pour l'accès au cycle d'études dans lequel le candidat est inscrit ;
- ✓ Avoir une **inscription définitive** dans un programme de Baccalauréat (Licence), de Maîtrise (Master) ou de Doctorat d'un établissement d'enseignement supérieur québécois couvert par le programme de bourses.

Sont exclus : les programmes de courtes durées, les propédeutiques, les études préparatoires et les certificats pour tous les cycles d'études, ainsi que les Diplômes d'Etudes Supérieures Spécialisés (DESS).

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- ✓ Deux (02) exemplaires du **Formulaire de candidature***, ci-joint, dûment rempli et signé ;
- ✓ Deux (02) extraits d'acte de naissance en langue française ;
- ✓ Deux (02) photocopies certifiées conformes de la Carte Nationale d'Identité ;
- ✓ Deux (02) copies des **Formulaires de demande de la BEFSM*** (annexes II et IV), ci-joint, dûment remplis et signés par l'intéressé ;



